

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-559

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur ROUXEL Nicolas, Directeur des Services Techniques,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation route de Vaux Sur Aure à l'occasion de travaux de suppression de branchement gaz,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 28 novembre 2022 au 23 décembre 2022,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par **chaussée rétrécie** ou **alternée par feux** du **28 novembre 2022 au 23 décembre 2022** :

- *Route de Vaux Sur Aure à l'angle de la rue Château Guillaume, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze novembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

